

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, de l'énergie,  
du développement durable et de la  
mer, en charge des technologies  
vertes et des négociations sur le  
climat

NOR : DEVN0929378A

**Arrêté du - 2 SEP. 2010**

**portant désignation du site Natura 2000  
CARRIERE DE GUERVILLE  
(zone spéciale de conservation)**

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, et la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 12 décembre 2008 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 CARRIERE DE GUERVILLE » (zone spéciale de conservation FR1102013) l'espace délimité sur la carte au 1/25000 ci-jointe, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département des Yvelines : Guerville, Mézières-sur-Seine.

## Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 CARRIERE DE GUERVILLE » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture des Yvelines, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

## Article 3

La directrice de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le **- 2 SEP. 2010**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable et de la  
mer, en charge des technologies vertes et des  
négociations sur le climat



Jean-Louis-BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie,



Chantal JOUANNO

## Annexe

### A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR1102013 CARRIERE DE GUERVILLE (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

1 - Liste des habitats naturels figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifiée justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)[\*sites d'orchidées remarquables]

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifiée justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

Mammifères. Amphibiens et reptiles, Poissons, Invertébrés

*aucune espèce mentionnée*

Plantes


1493 Braya couché *Sisymbrium supinum*

Fait à Paris, le - 2 SEP. 2010

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

  
Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie

  
Chantal JOUANNO

**SITE NATURA 2000 Carrière de Guerville**

**FR 1102013 (Yvelines)**

**Carte au 1 / 25 000 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de ZSC**

**Signé le : - 2 SEP. 2010**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Le ministre d'État, ministre de l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable  
et de la mer, en charge des technologies  
vertes et des négociations sur le climat**

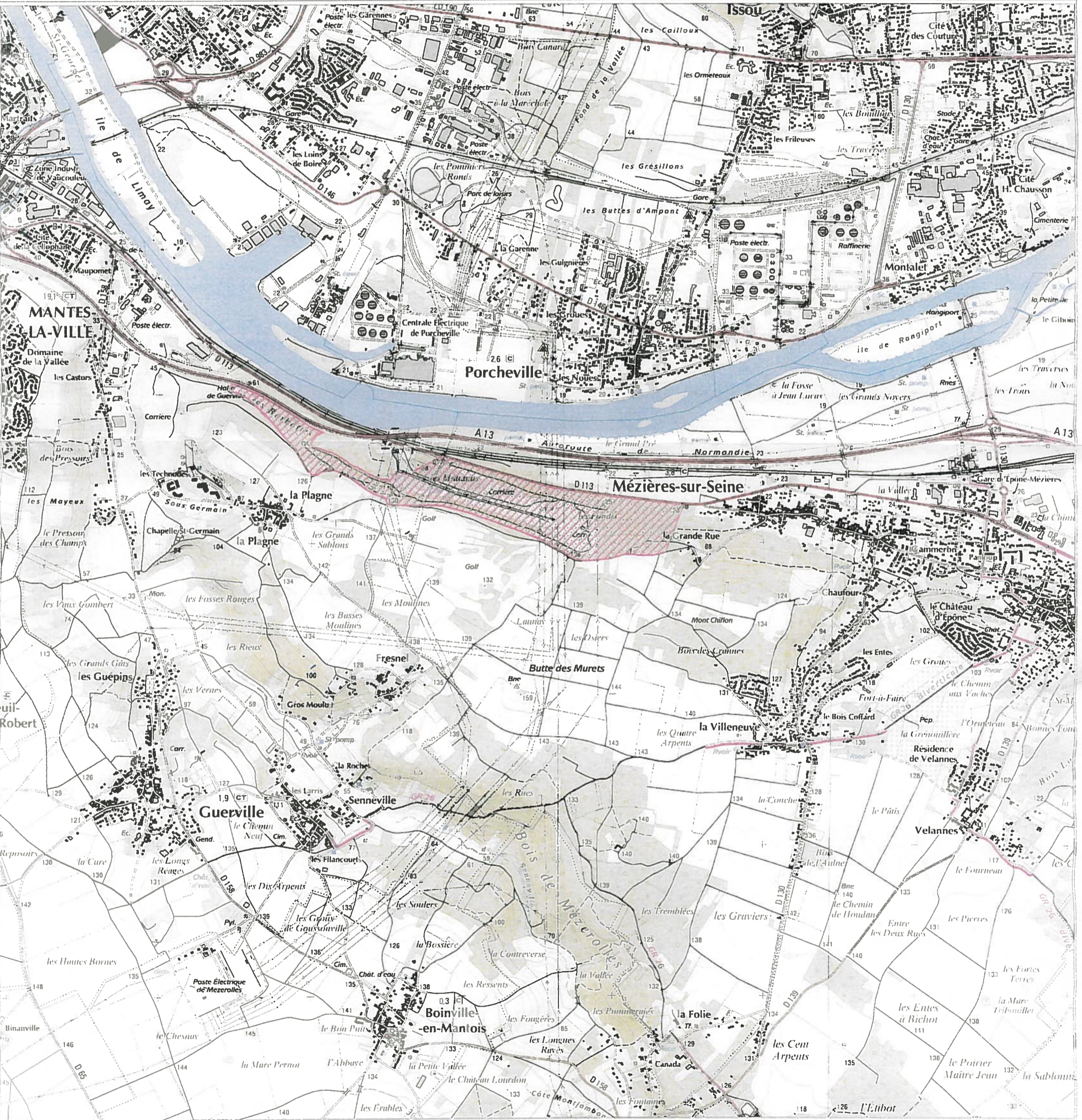
**La secrétaire d'État chargée de l'écologie**

  
**Jean-Louis BORLOO**



**Chantal JOUANNO**

Ministère  
de l'Écologie,  
de l'Énergie,  
du Développement  
durable  
et de la Mer



 ZSC

Echelle : 1 / 25 000

Fond scan 25©-IGN©2005

Carte Topographique IGN© : 2114 E